



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E98524

VALIDE JUSQU'AU 18/05/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/08/2011

Raison sociale : THIERRY ANTHONY

Forme juridique : EI

DEPUIS LE 24/03/2025

248 RUE DE LA BRIQUETERIE
76116 CATENAY

Capital : 0

Téléphone : 0612306364

Fax :

Portable : 0612306364

Site Internet :

E-mail : anthony.thierry@hotmail.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

THIERRY ANTHONY CHEF D'ENTREPRISE

AXA FRANCE IARD 5085326104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5085326104

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC rouen

Siret : 534 472 139 00011

RC rouen

Téléphone : 0612306364

Portable : 0612306364

Code NACE : 4332A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 5001089

E-mail : anthony.thierry@hotmail.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

THIERRY ANTHONY CHEF D'ENTREPRISE

AXA FRANCE IARD 5085326104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5085326104

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	30/06/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	22/03/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	04/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.